

Actu. Gén.

Injuste et excessif ou efficace ? La bataille du permis à points rebondit

Les Français se révoltent, multiplient procédures et combines pour échapper aux retraits de points de permis dont l'utilité est contestée surtout pour les petites infractions. En revanche, la législation sur l'alcool pourrait se durcir

Injustices sociales, gardes à vue excessives, machine répressive, tribunaux engorgés, business lucratif et pour couronner le tout mécontentement des Français. C'est un vrai réquisitoire contre le permis à points à la Française que dresse « 40 millions d'automobilistes ». Au point que le ministère de l'Intérieur a publié 4 pages dans tous les journaux de France le mois dernier pour « faire le point sur le permis à points ». Et que le ministère de justice étudie des « évolutions ».

Les petits excès de vitesse : trop, c'est trop
Très décrié après sa création voilà près de 20 ans, le permis à points avait été réhabilité au moment de l'introduction des radars automatiques (2003) quand les statistiques de la mortalité routière ont brutalement chuté en France. Aujourd'hui, c'est l'incompréhension. Selon un sondage TNS-Sofres, les Français sont hostiles à 57 % au système et surtout 77 % demandent que soient supprimées les sanctions pour les petits excès de vitesse à l'origine de deux retraits sur trois. « Les citoyens réclament du bon sens et de la justice ; Ils n'admettent pas qu'aujourd'hui pour une infraction qui n'a fait aucune victime on puisse être sanctionné plus lourdement que pour un vol, risquer de perdre son emploi ou se retrouver en garde à vue : 250 000 par an en moyenne. En revanche, dans la même enquête 71 % revendiquent des sanctions fortes pour grands excès de vitesse et pour des taux d'alcoolémie supérieurs à 0,8 gramme » souligne Remy Jousseume, qui dans la lettre de « 40 millions d'automobilistes » pointe « les jugements expéditifs de tribunaux surchargés

par les petits délits routiers ». Justice expéditive et tribunaux encombrés De plus en plus souvent d'ailleurs, les parquets ont recours à la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, le fameux plaider-coupable des séries américaines.

Les tribunaux administratifs subissent une déferlante de recours des contrevenants qui ont recours à des cabinets d'avocats spécialisés dans le droit routier. Les professionnels de la récupération de permis demandent 1 500 euros rien que pour examiner un dossier. A la sortie, il en coûte 3 000 euros. Mais ça marche dans plus de la moitié des cas, tellement les failles sont nombreuses et le code mal ficelé. « On introduit une inégalité entre ceux qui ont les moyens et les autres. C'est pareil pour les stages de récupération annonce Remy Jousseume.

Stages coûteux
Ces stages agréés par les préfectures qui permettent de regonfler son capital de 4 points coûtent en moyenne 245 euros. 40 000 automobilistes les suivent bon an mal an. « On y va comme au supermarché pour acheter des points. C'est moralisateur et soporifique » témoignent les participants. L'efficacité de ces sessions est mise en doute. Pas une minute au volant avec un professionnel, pas d'images « trash » comme dans les pays anglo-saxons, pas d'entretiens individualisés sur, l'alcoolémie...

Combines douteuses
Les pratiques illégales se multiplient aussi. Les autorités ont renoncé à enquêter sur la

combine classique de demander à la mamie prudente d'abandonner un ou deux points Les sites d'enchères en ligne regorgent de vendeurs de points. Maisons de retraites et hôpitaux psychiatriques ferment les yeux sur la disparition indélicate de permis de pensionnaires. Ainsi le médiateur de la république a dû traiter le cas de ce monsieur de 91 ans verbalisé et passible de deux points retirés alors qu'il n'avait pas conduit depuis trois ans.

Le marché des peintures réfléchissantes sur les plaques d'immatriculation, des et des détecteurs de radars, pas encore interdits en France, se porte également très bien.

Plus de répression sur l'alcool, moins sur la petite vitesse

Faut-il s'attendre à des assouplissements sur le permis à point ? Ce serait la première fois depuis 2002 qu'un gouvernement ne céderait pas aux apôtres du tout répressif pour la sécurité routière. L'une des pistes envisagée serait de supprimer les retraits pour les petits excès de vitesse et, en contrepartie, de durcir les sanctions pour les grandes infractions notamment liées à l'alcoolémie. L'actualité de ce week-end de Pentecôte rappelle tragiquement que l'alcool est plus que jamais le principal fléau au volant.

20465119.eps